



Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 2 octobre 2026

Délibération n°	Objet de la délibération	Décision du Conseil Municipal
2026/47	Assurance : proposition de changement	Adoptée à l'unanimité
2026/48	Désignation référent Ambroisie	Adoptée à l'unanimité
2026/49	Désignation référent Randonnée	Adoptée à l'unanimité
2026/50	Modification règlement intérieur salle polyvalente	Adoptée à l'unanimité
2026/51	Tarifs communaux : Salle polyvalente	Adoptée à l'unanimité
2026/52	Tarifs communaux : Cimetière	Adoptée à l'unanimité
2026/53	Participation aux frais de fonctionnement : Lunery	Adoptée à l'unanimité
2026/54	Participation aux frais de fonctionnement : St Florent/Cher	Adoptée à l'unanimité
2026/55	Acceptation de dons au profit de la Commune	Adoptée à l'unanimité
2026/56	Création d'un poste d'entretien communal	Adoptée à l'unanimité
2026/57	Plan de gestion de la forêt communale 2027-2046	Adoptée à l'unanimité
2026/58	ONF – Coupe n°6	Adoptée à l'unanimité
2026/59	Demande de participation FSL	Rejetée par 9 contres, 2 abstentions
2026/60	Demande de subvention Gym Lunéroise	Rejetée par 9 contres, 2 abstentions
2026/61	Incendies : participation à la mobilisation de l'AMF pour soutenir les communes	Rejetée par 6 contres, 5 abstentions
2026/62	Désignations membres SICALA	Adoptée à l'unanimité
2026/63	SMEACL : adhésion de la Commune de Parnay	Adoptée à l'unanimité
2026/64	Convention d'occupation pour une passerelle LoRa	Adoptée à l'unanimité
2026/65	PanneauPocket : proposition d'adhésion	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jérémie DUPIN



L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée à compter de ce jour aux heures d'ouverture de la mairie.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/47 – Assurance : proposition de changement

Suite à la rencontre avec notre Conseiller au Décideurs Locaux et à la suggestion de revoir nos contrats d'assurance, des devis ont été demandés à AXA qui a approché la Mairie.

La totalité des contrats s'élève à un montant de **2 707,50 € TTC** soit une économie de **1 566 € TTC** par an sur le budget de fonctionnement. Les garanties sont similaires ou supérieures tout en ayant des franchises plus contenues. Nos contrats peuvent être résiliés dans les 2 mois précédant la nouvelle échéance qui sera au 1^{er} janvier 2027.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions d'assurance présentées à la commune ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de garanties adaptées à ses besoins et de maîtriser ses dépenses de fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la souscription des contrats d'assurance auprès de la société AXA Assurances,
- **AUTORISE** la résiliation des contrats d'assurance actuellement en vigueur dans le respect des délais et modalités prévus par ces contrats,
- **AUTORISE** en conséquent M. le Maire à signer la proposition, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et de réaliser toutes les démarches nécessaires.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire

Jérémie DUPIN

Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/48 – Désignation référent Ambroisie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu les dispositions relatives à la prévention et à la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, plante exotique envahissante dont le pollen est fortement allergisant ;

Considérant que la présence de l'ambroisie constitue un enjeu majeur de santé publique et qu'il appartient à chacun de participer à son repérage et à sa destruction ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un interlocuteur identifié chargé de relayer l'information auprès de la population, de signaler les foyers d'ambroisie et de participer à la coordination des actions de lutte ;

Le référent communal Ambroisie aura notamment pour missions :

- d'informer et de sensibiliser les habitants sur les risques sanitaires liés à l'ambroisie ;
- de contribuer au repérage des foyers présents sur le territoire communal ;
- de relayer les signalements effectués par les administrés auprès des organismes compétents ;
- de participer à la coordination locale des actions de prévention et de lutte contre l'ambroisie ;
- d'assurer le lien entre la commune, les services de l'État, les organismes de santé et les partenaires concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

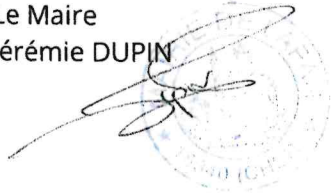
- **DESIGNE** Mme Nadège FOSSE et M. Damien MONTEIRO, en qualité de référents communaux Ambroisie.

Délibération n° 2026/48

- **AUTORISE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux organismes compétents.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/49 – Désignation référent Randonnée

Afin d'entretenir les chemins de randonnées, l'Office de Tourisme demande à désigner une personne référente du sentier de randonnée de la commune.

Ce référent permettra d'indiquer auprès de l'Office de Tourisme :

=> tout changement temporaire sur votre circuit,

=> veiller à l'entretien du chemin et du balisage tous les 1 à 2 ans.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas été formés entre 2021 et 2022 par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, nos bénévoles pourront aller à leur rencontre pour les former.

Une ou plusieurs dates pourront également être posées pour un rdv ou plusieurs rdv collectifs pour assimiler rapidement les bases du balisage.

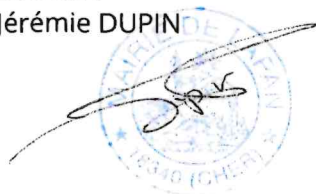
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** M. Tony PLISSON et Mme Valérie CHARLES, en qualité de référents communaux Randonnée.
- **AUTORISE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux organismes compétents.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire

Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance

Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/50 – Modification règlement intérieur salle polyvalente

M. le Maire expose qu'aucun acompte n'est exigé lors de la réservation de la salle polyvalente. Afin de garantir la réservation tant pour la commune que pour le bénéficiaire, un acompte sera demandé trois mois avant la date d'occupation de la salle.

Cet acompte pourra être encaissé en cas d'annulation intervenant dans le mois précédant la date de réservation, sauf en cas de motif légitime dûment justifié.

Pour plus de souplesse, il est proposé que la gratuité de la salle polyvalente soit accordée par le Maire, à titre exceptionnel, pour des manifestations présentant un intérêt général, communal, intercommunal, social, culturel ou caritatif. Toute décision de gratuité fera l'objet d'une information du Conseil Municipal lors de sa plus proche réunion.

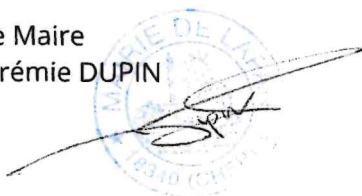
Le règlement de la salle polyvalente a été modifié en conséquence et est présenté au Conseil Municipal pour qu'il puisse donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

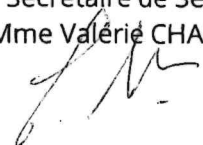
- **ADOpte** la modification du règlement intérieur,
- **Autorise** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de réaliser toutes les démarches nécessaires.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/51 – Tarifs communaux : Salle polyvalente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29, aux termes duquel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs applicables de la salle polyvalente, pour l'année 2027,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE** de fixer, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, les tarifs suivants :

Type de location	Habitants commune	Hors commune
Week-end	175 €	250 €
Forfait chauffage du 01/10 au 30/04		50 €
Journée semaine (de 9h à 9h le lendemain)	70 €	130 €
Forfait chauffage du 01/10 au 30/04		25 €
Cautions		
Dégradation		300 €
Ménage		150 €

Le prix de la location inclus la vaisselle qui reste à disposition.

Délibération n° 2026/51

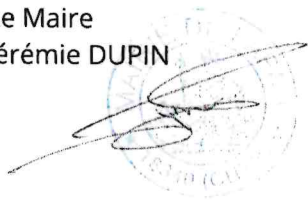
La caution pourra être retenu en cas de dégradations, de non-respect du règlement ou de défaut de nettoyage des locaux.

Tarif de remplacement en cas de casse ou disparition

Type de vaisselle	Prix à l'unité
Assiette plate, creuse, dessert et tasse à café	1,10 €
Verre ballon	0,60 €
Fourchette, couteau, grande et petite cuillère	1,00 €
Corbeille à pain, saladier, passoire, plat inox	1,50 €
Coupe, Carafe	1,00 €
Chaise	20 €
Table	150 €

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/52 – Tarifs communaux : Cimetière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29, aux termes duquel le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs applicables aux concessions et opérations funéraires du cimetière communal pour l'année 2027,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE** de fixer, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, les tarifs suivants :

Désignation	Prix pour 30 ans	Prix pour 50 ans
Concession pleine terre ou caveau par concession*	130 €	200 €
Concession Caverne	400 €	600 €
Concession Columbarium	550 €	800 €
Renouvellement des concessions	Prix de la concession correspondante divisé par deux	
Répartition des cendres au jardin des souvenirs	30 €	
Inhumation	0 €	
Exhumation	0 €	
Changement de nature d'une concession	0 €	

* une concession correspond à l'inhumation de deux cercueils maximums l'un au-dessus de l'autre.

Il peut y être inhumé des urnes suivant l'emplacement disponible.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN

Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES

Date de publication papier et de mise en ligne sur le site internet de la Commune de Lapan le : 07/10/2026

Date de transmission de l'acte au contrôle de légalité le : 07/10/2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 07/10/2026

ID : 018-211801220-20261002-2026_52-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/53 – Participation aux frais de fonctionnement : Lunery

- Écoles primaires de Lunery

Vu le code général des collectivités territoriales,

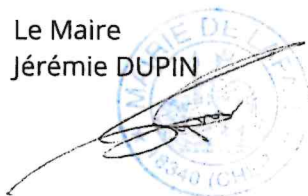
Le montant de la participation de la commune de Lunery pour les dépenses de fonctionnement, au titre de l'année scolaire 2025/2026, des écoles primaires s'élève à 500 € (soit 250 € pour 2 élèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

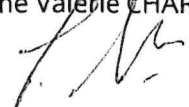
- DECIDE** de donner son accord pour le versement des dites sommes

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/54 – Participation aux frais de fonctionnement : St Florent/Cher

- Écoles primaires de Saint Florent sur Cher

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le montant de la participation de la commune de Saint Florent sur Cher pour les dépenses de fonctionnement, au titre de l'année scolaire 2025/2026, des écoles primaires s'élève à 300 € pour 1 élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- DECIDE** de donner son accord pour le versement des dites sommes

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN

Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/55 – Acceptation de dons au profit de la Commune

Plusieurs administrés et/ou partenaires de la commune ont souhaité soutenir les actions communales par le versement de dons sous la forme de chèques.

Le montant total des dons reçus s'élève à **1 340 €**, réparti selon les chèques remis à la commune et déposés en mairie.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est compétent pour accepter les dons et legs consentis à la commune lorsqu'ils ne sont grevés ni de charges ni de conditions.

Considérant que ces dons sont consentis à titre gratuit et sans contrepartie particulière ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'accepter ces participations financières ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

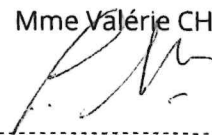
- **DÉCIDE** d'accepter les dons versés à la commune sous forme de chèques, pour un montant total de **1 340 €**,
- **PRÉCISE** que ces dons sont consentis sans condition ni charge particulière,
- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur encaissement et à leur imputation au budget communal,
- **CHARGE** le comptable public d'effectuer les opérations correspondantes.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/56 – Création d'un poste d'entretien communal

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à la vacance du poste d'adjoint technique, à la campagne de recrutement et afin de permettre l'emploi de la personne retenue, M le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique non complet soit 12/35^{ème}).

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'Adjoint technique.

M le Maire expose que pour la suppression du poste d'un adjoint technique vacant non complet de 17,5/35^{ème}, il faudra repasser la demande en CST auprès du Centre de Gestion avant de prendre une délibération de suppression.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'agent polyvalent à temps non complet soit 12/35^{ème}, pour assurer le bon entretien de la commune,

Délibération n° 2026/56

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC 17,5/35 ^{ème}
Agent polyvalent	Adjoint Technique	C	0	1	TNC 12/35 ^{ème}
Agent polyvalent	Adjoint Technique	C	1	1	TNC 17,5/35 ^{ème}

- **CHARGE** M le Maire, d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémy DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/57 – Plan de gestion de la forêt communale 2027-2046

Suite à la présentation, en préambule de ce Conseil Municipal, par l'ONF du projet d'aménagement de la forêt communale de Lapan établi pour la période 2027-2046.

Le Maire rappelle que ce document constitue le plan de gestion durable de la forêt communale soumise au régime forestier. Il fixe notamment les objectifs de gestion, les actions sylvicoles envisagées, la programmation des coupes, les travaux d'entretien ainsi que les mesures destinées à assurer la préservation des fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de l'ensemble des prescriptions et orientations contenues dans ce document.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code forestier ;

Vu le projet d'aménagement de la forêt communale de Lapan établi par l'Office National des Forêts pour la période 2027-2046 ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un document de gestion durable assurant la valorisation et la préservation du patrimoine forestier communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'aménagement de la forêt communale de Lapan pour la période 2026-2047 tel qu'établi par l'Office National des Forêts,
- **DEMANDE** l'application de cet aménagement conformément aux dispositions du Code forestier et aux orientations définies dans le document.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Lapan, le 02/10/2026.

Le Maire
Jérémie DUPIN

Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/58 – ONF – Coupe n°6

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme Caroline PEYSSE de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à asseoir en 2027 en forêt communale relevant du régime forestier.

Etat de l'assiette des Coupes de l'année 2027 à Lapan :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3/ha)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
6	EMC	30	3.05	Oui	Inscription	☐	☐	☒	

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, REG Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied.

Le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et Sur pied en présence de M. le Maire :

- M. Dominique GUILLAUMAT,
- M. Benoit MARTIN,
- Mme Nadège FOSSE.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 07/10/2026

ID : 018-211801220-20261002-2026_58-DE



Délibération n° 2026/58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2027 présenté ci-dessus.
- **DEMANDE** à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites et précise son mode de commercialisation.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 07/10/2026

ID : 018-211801220-20261002-2026_58-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/59 – Demande de participation FSL

La commune est sollicitée par le Conseil Départemental du Cher pour participer au fonctionnement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe depuis le transfert de compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

Considérant que le Conseil Départemental a participé à des aides au logement en 2025 répartis comme ceci :

- 2 ménages pour l'énergie d'un montant total de 660 €.
- 1 ménage pour l'eau d'un montant de 110 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **9 contres, 2 abstentions,**

- **DECIDE** de ne pas accorder de participation financière.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN

Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/60 – Demande de subvention Gym Lunéroise

Une demande de subvention a été reçue de la part de la Gym Lunéroise, club de gymnastique pour jeunes et enfants.

Dans le courrier il est noté que 7 résidents de la commune participent régulièrement aux entraînements et aux différentes actions sportives tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **9 contres, 2 abstentions,**

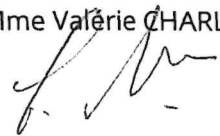
- **DECIDE** de ne pas accorder de subvention.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/61 – Incendies : participation à la mobilisation de l'AMF pour soutenir les communes

Face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui ont touchés de nombreux départements durant cette saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle.

Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Le Président David Lisnard et le Bureau de l'AMF tiennent à témoigner de toute leur solidarité aux habitants et aux élus des communes sinistrées, notamment en Gironde et dans le Var.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons par virement à La Protection Civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **6 contres, 5 abstentions,**

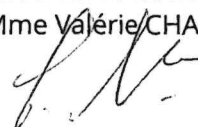
- **DECIDE** de ne pas accorder de subvention à la Protection Civile.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/62 – Désignations membres SICALA

(Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents)

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune auprès du Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA).

Vu l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que chaque commune est représentée dans le comité par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès du Syndicat Inter Communal de l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents ;

Considérant, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant que les délégués sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour. La parité ne s'applique pas.

Il y a lieu de désigner de nouveaux délégués qui occuperont ces fonctions pour la durée du mandat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- DESIGNE :

M. Jérémie DUPIN en qualité de délégué titulaire ;

M. Alexandre BRUNET en qualité de délégué suppléant.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire

Jérémie DUPIN

Secrétaire de Séance

Mme Valérie CHARLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/63 – Délibération SMEACL : adhésion de la Commune de Parnay

La Commune de Parnay par délibération n°2026_0506_06 en date du 5 juin 2026 a sollicité sa demande d'adhésion au sein du SMEACL afin de transférer les compétences EAU & Assainissement Non Collectif,

Lors de son comité syndical en date du 24 juin 2026, le SMEACL a approuvé cette demande d'adhésion par délibération n°2026_020,

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du CGCT, le Président du SMEACL a notifié la décision du comité syndical aux communes et à la Communauté de Communes « ABC » adhérentes afin qu'elles puissent délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Parnay au Syndicat Mixte Eau et Assainissement non collectif de Châteauneuf sur Cher - Lapan.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN

Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/64 - Convention d'occupation pour une passerelle LoRa

Suite à la demande d'installation d'une passerelle et d'une antenne sur la salle polyvalente permettant la télérelève des compteurs d'eau de la commune de LAPAN.

Une convention doit être signée avec la commune pour permettre cette installation.

Cette occupation est soumise à redevance d'occupation de 100€ par an. Les travaux seront réalisés par Berry Numérique ou un prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

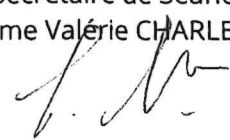
- **DECIDE** d'accepter cette convention d'installation et d'occupation entre la commune de LAPAN et Berry Numérique.
- **AUTORISE**, le Maire, à signer cette convention et à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11
Date de la convocation		
28 septembre 2026.		
Affichage de la convocation		
28 septembre 2026		

L'an 2026, le 2 octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de LAPAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Jérémie DUPIN, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, Kenny BOUGNOT, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, Mme Émilie MARIN, M. Damien MONTEIRO, M. Tony PLISSON et Mme Anne-Sophie ROLLET.

Absente ayant donné procuration : Mme Lucie MARTINEZ à M. Jérémie DUPIN, M. Jean-Sébastien MOUILLA à M. Tony PLISSON.

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Valérie CHARLES

2026/65 – Panneau Pocket : proposition d'adhésion

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir l'application Panneau Pocket afin de se munir d'un outil de communication complémentaire.

PanneauPocket est une application mobile gratuite, côté usager, qui permet à la commune de diffuser instantanément des informations, alertes, événements et communications municipales directement auprès des habitants.

Pour les tarifs, côté contributeur, la commune étant adhérente à l'AMRF, se décompose comme suit :

- 12 mois : 130 €
- 27 mois (24 et 3 offerts) : 260 €
- 42 mois (36 et 6 mois offerts) : 390€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** l'adhésion à l'application Panneau Pocket, pour une durée de 12 mois,
- **CHARGE** M le Maire, d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Lapan, le 02/10/2026

Le Maire
Jérémie DUPIN



Secrétaire de Séance
Mme Valérie CHARLES

